



COMITÉ DIRECTEUR du 12 août 2020

Réunion téléphonique

Membres présents :

Mme Pierrette BARROT (Présidente).
 MM. Bernard BALAGEAS. Jérôme BOUQUET. Georges CASCARINO. Jean DAUBA. Jean-François DECHAUX. Fabrice EREAU. Robert FERNANDEZ. Thierry FOURNEAU (Président de la C.D. d'appel). Jacques MOQUAY. Jacques PREGHENELLA. Philippe ROCHEL. Claude SONALLY (représentant le président de la C.D.A.). Yohann TEXIER.

Membres absents excusés :

Membres élus : Mme Gaëlle FEDY. MM. Stéphane ARDOIN. Philippe BRAVIN. Bernard CHATEAUGIRON. Nicolas COPERTINO. Eric CORNIER. Jamel KOUROGHLI. Ludovic MARTIN (CTD DAP). Nicolas MILLET (président de la CDA). Mario PAGNOUX. André PERRIN (Président C.D.D.). Gérard PERRIN. Arnaud PROUST (CTD PPF). Christian VALDEC.

1. Approbation du procès-verbal n°1 du 28 juillet 2020.

Après lecture et aucune modification à apporter, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Informations de Madame Pierrette BARROT, présidente du district.

- Madame Pierrette BARROT s'est déplacée le 7 août 2020 dans le Lot et Garonne pour assister aux obsèques de M. CARRARETTO président du district de ce département. Elle y a représenté notre district.
- Un courrier de M. Serge FERRON nous informant qu'il arrête toutes les fonctions qu'il assurait au sein du district. Le comité le remercie pour son implication pendant les nombreuses années au service du football départemental.
- Une copie de la lettre d'information du président de la L.F.N.A. à destination des présidents des clubs, sera transmise par le secrétariat à tous les membres du comité directeur pour information.
- M. Jean-Jacques DUCOS membre coopté à la commission des jeunes demande d'intégrer la commission des délégués. Sa demande sera traitée après l'assemblée électorale du 18 septembre 2020.
- M. Jean-François DECHAUX prendra en charge la gestion des dossiers Fafa (formation, transport, infrastructure) à compter du 13 août 2020 en remplacement de M. Gérard PERRIN. Le comité donne son accord.
- À la demande des clubs d'Aunis Avenir et Corme Royal St Porchaire, le comité donne son accord pour le changement de poule de 2^{ème} division entre ces deux clubs. Le nécessaire administratif sera fait par la commission des championnats.



COMITÉ DIRECTEUR du 12 août 2020

Réunion téléphonique

3. Présentation et adoption des règlements.

- Le secrétaire général présente l'ensemble des règlements à adopter :
 - Championnats jeunes (U13-U15-U17-U19).
 - Livret Défi jonglage U13.
 - Championnats départementaux Foot diversifié.
 - Règlement de la licence à points.

Après étude ces règlements sont adoptés par le comité directeur à l'unanimité des membres présents.

- Les règlements des championnats et coupes seniors seront présentés au comité directeur le 28 août 2020 ; une réunion de travail est programmée les 18 et 19 août pour les mettre à jour.

Information du secrétaire général

M. Robert FERNANDEZ nous fait un rappel sur les articles des statuts et règlements de notre district concernant leurs modifications.

- Statuts du district de la Charente-Maritime

Art. 12.4 Attribution de l'assemblée générale

L'A.G. est compétente pour :

Adopter et modifier les textes du district, tels que notamment les statuts, les règlements intérieurs et ses différents règlements.

Statuer sur proposition du comité directeur sur tous les règlements relatifs à ces compétitions.

Les règlements et statuts du district doivent être conformes et compatibles avec ceux de la FFF (art. 42.3) de nos statuts et des règlements des compétitions Seniors de la LFNA (art 11).

En cas de contradiction, les statuts de la FFF prévaudront en premier lieu, et ceux de la LFNA en second lieu.

Règlement de la LFNA Titre 4 compétitions

Art. 11 Dispositions générales.

- Le règlement des épreuves est soumis au vote des clubs en A.G. sur proposition du comité directeur.
- Toutes dispositions nouvelles (modification des règlements généraux) concernant les compétitions (championnats) n'ont effet que la deuxième saison sportive suivant l'A.G. de fin de saison où elles ont été votées.

Des dispositions ne touchant pas à la composition des divisions des championnats PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉES DÈS LA SAISON SUIVANTE.

Art.15 Accessions et rétrogradations.

Les principes d'accessions et de rétrogradations dans chaque championnat sont soumis :

À L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR

(Ils peuvent faire l'objet d'un vote en A.G. lors de réformes voulues par la FFF ou la LFNA).



COMITÉ DIRECTEUR du 12 août 2020 Réunion téléphonique

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance.

Prochain comité, le vendredi 28 août 2020 à 19h00.

La Présidente
Pierrette BARROT

Le secrétaire général
Robert FERNANDEZ